

## **Mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 septembre 2011**

En application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'article L. 451-3 du Code Monétaire, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 septembre 2011.

### **1. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 29 septembre 2011
- Mise en œuvre : 9 mars 2012 (décision de mise en œuvre du Conseil d'administration du 8 mars 2012)
- Titres concernés : actions

### **2. REPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DETENUS AU 8 MARS 2012**

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte au 8 mars 2012 : 196 716 titres, soit 5,24% du capital social.

- Remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe : Néant
- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 73.507 titres
- Annulation des titres, dans le cadre de la politique financière de la société : Néant
- Obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
  - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital : 314 titres
  - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

### **3. OBJECTIFS DU PROGRAMME PAR ORDRE DE PRIORITE DECROISSANT :**

Les achats seront réalisés aux fins :

- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
  - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
  - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;

(d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;

- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés ;
- d'assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

#### **4. PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUE DES TITRES QUE LA SOCIETE SE PROPOSE D'ACQUERIR ET PRIX MAXIMUM D'ACHAT**

La présente opération concerne les actions de la société OVERLAP Groupe.

- Part maximale : 10% du nombre des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée du 29 septembre 2011.
- Compte tenu des actions déjà auto détenues, le nombre maximal susceptible d'être acquis est de 178.924 actions
- Montant maximal de l'opération : 1 000 000 Euros.
- Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 14 €.
- La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

#### **5. DUREE DU PROGRAMME DE RACHAT**

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 29 septembre 2011, soit le 28 mars 2013.

#### **6. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre du précédent programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2010

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2011/2012 le 15 mai 2012, après clôture de la Bourse.

---

#### **A propos d'OVERLAP Groupe**

OVERLAP Groupe est le n°1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme. Le groupe accompagne la transformation des infrastructures de ses clients avec des offres de services qui vont de la virtualisation à l'infogérance, en passant par le support et le financement tout en continuant à être un partenaire majeur des plus grands industriels du secteur (IBM, HP, ORACLE, CISCO, MICROSOFT, VMWARE, CITRIX, SYMANTEC, HDS, NETAPP, etc.). La recherche d'innovation au service de ses clients reste un axe stratégique du groupe. Ainsi, le *cloud computing* est au cœur de ses développements actuels.

Coté sur NYSE Euronext à Paris (compartiment C), le capital social d'OVERLAP Groupe est composé de 3 756 400 actions.

Action OVERLAP Groupe – code ISIN : FR0010759530 - mnémo : OVG

BSAAR OVERLAP Groupe – code ISIN : FR0010681569 - mnémo : OVGBS

Obligations OVERLAP Groupe – code ISIN : FR0010681551

OVERLAP Groupe est membre de MiddleNext.

---

#### **VOS CONTACTS**

**OVERLAP Groupe**  
Georges Horoks  
Président Directeur Général  
Tél. : + 33 (0)1 47 68 68 88

**Actus Finance**  
Mathieu Omnes  
Relation investisseurs  
Tél. : + 33 (0)1 72 74 81 87  
[momnes@actus.fr](mailto:momnes@actus.fr)

**Actus Finance**  
Anne-Catherine Bonjour  
Relation presse  
Tél. : + 33 (0)1 53 67 36 93  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)